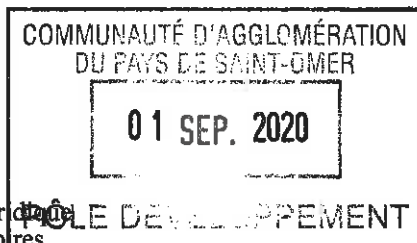




**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Pas-de-Calais**



Service Urbanisme et Aménagement
Unité Foncier, aménagement et expertise juridique
Pôle foncier, économie et égalités des territoires
Affaire suivie par : Sylvie Martin
03 21 22 99 11
Sylvie.martin@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 27 AOUT 2020

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 juillet 2020, vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour avis concernant la troisième révision allégée du PLUi de l'ex-communauté de communes du Canton de Fauquembergues sur le territoire de la commune d'Avroult.

Il apparaît, après examen, que l'étude de ce dossier n'entre pas dans le champ de compétences de la CDPENAF, le PLUi de l'ex-communauté de communes du Canton de Fauquembergues étant situé dans le périmètre du SCOT du Pays de Saint-Omer approuvé après l'adoption de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Le directeur départemental des
territoires et de la mer, Adjoint

Édouard GAYET

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
A l'attention de Mmes MARQUIS et DEMARLE
2, rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

